

Information aux IPEF promouvables pour les tableaux d'avancement 2018 en ICPEF et IGPEF classe normale

1

Ce document a été préparé par les élus **Cfdt** à la CAP des **IPEF** à destination de tous les IPEF **promouvables** pour les **tableaux d'avancement 2018** (certains le sont depuis + de 15 ans !). Il fait suite, à la demande de la **Cfdt**¹, au **réexamen au cas par cas de tous les agents promouvables en ICPEF** qui devra être fait par l'ensemble des "harmonisateurs" (voir listes MEEM et MAAF en 3/) **avant juillet 2017**.

La CFDT a demandé et obtenu ce réexamen afin de **mettre fin aux situations très inégalitaires** constatées lors des dernières CAP d'avancement de grade (voir exemples en dernière page) et vécues par les agents en **situation "d'année pivot+x" qui avaient été** jusqu'à présent "neutralisés" (sic...) et exclus, de fait, de toutes perspectives d'avancement au grade d'ICPEF. Ce réexamen doit aussi être l'occasion de prendre en compte **de nouveaux critères** pour l'avancement de grade pour sortir de la simple cotation des postes occupés et aller vers une **cotation des parcours** professionnels, dans l'esprit de l'accord cadre **PPCR**².

Cette période est donc **l'occasion unique** pour vous de faire entendre votre voix et de défendre la valeur de votre parcours professionnel. Ainsi, l'expertise scientifique et technique, l'ensemble des missions transversales (animation de projet, maîtrise d'ouvrage, synthèses documentaires et analyses, etc.) devront être valorisées tout autant que le "niveau de responsabilité" qui devient aujourd'hui obsolète et de plus en plus difficile à évaluer.

Au-delà du nécessaire réexamen urgent de votre éventuelle situation d'agent "*neutralisé pour l'avancement*" (sic), la période qui s'annonce (mai-juillet 2017) nécessite **vos pleine vigilance et votre mobilisation**.

Vos élus **Cfdt** restent à votre disposition pour vous aider à aborder avec succès le (long) processus, conclu par les deux séances de pré-CAP du **mardi 28 novembre 2017** et de CAP du **mardi 5 décembre 2017**, pour la sélection et la désignation des agents inscrits aux **tableaux d'avancement** de grade **2018**. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des informations ci-dessous.

C'est le moment aussi pour vous de vous syndiquer, pour nous apporter vos témoignages et vos propositions, et de choisir la **Cfdt** !



Et toutes les précieuses informations disponibles sur les sites de la **Cfdt** :

<http://cfdt-agriculture.fr/> et <http://spagri.fr/faq/comment-adherer/>
<http://www.cfdt-ufetam.org/> et <http://www.cfdt-ufetam.org/vieacces/porteA.html>

Vos élus **Cfdt** :

Titulaires :

- Nadou CADIC (MEEM/DML) nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr - 01.40.81.97.09
- Monique NOVAT (MEEM/VNF) monique.novat@vnf.fr - 04.72.56.59.02

Suppléants :

- Philippe HEDRICH (MAAF/DGER) philippe.hedrich@educagri.fr - 01 56 41 51 45
- Dominique THON (MEEM/CEREMA) dominique.thon@cerema.fr - 04.72.14.33.05

N'hésitez pas à **transmettre ce document** à vos collègues IPEF qui n'en auraient pas été destinataires !

¹ Voir le communiqué CFDT du 6 février 2017 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/ipef_communique_06-01-17_avancement_grade_2018.pdf

² PPCR : protocole d'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

https://uffa.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-02/fpi_1_fevrier_2017.pdf

Nous allons tenter de vous résumer comment passer de "promouvable" à "promu(e)" !

D'abord avec des chiffres (ceux de la CAP de décembre 2016, pour la promotion au TA 2017³) :

Tableau 1 : Nombre d'agents candidats à l'inscription au Tableau d'avancement (TA) 2017 au grade d'ICPEF

Employeur	IC_2017 Promouvables (dont néo)	Nb Proposés IC_2017 (dont déjà inscrits au TA 2016)	% Proposés IC_2017 sur promouvables	Nombre promus = retenus au TA IC_2017 (dont néos)	% promus IC_2017 sur promouvables (hors néo)	Rappel 2016 Nb. promus IC_2016
MAAF	196 (23)	44 (3)	22 %	24 (6)	14 %	37
MEEM	318 (65)	101 (3)	32 %	58 (5)	23 %	56
TOTAL	514 (88)	145 (6)	28 %	82 (11)	19 %	93

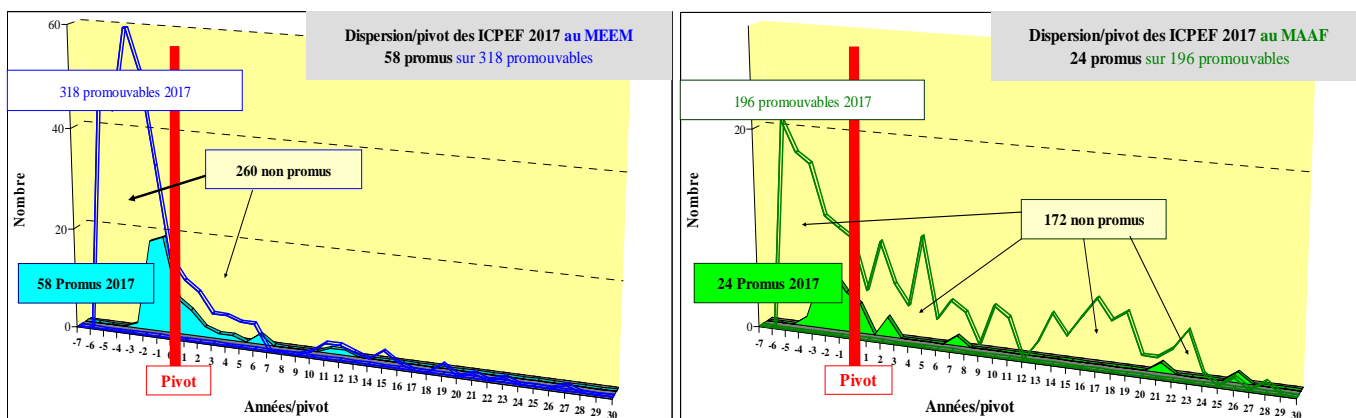
Le tableau se lit ainsi : **82 agents ont été promus** pour l'année 2017 (contre 93 pour 2016) : 24 gérés par le MAAF, 58 gérés par le MEEM/MLHD. Ce nombre de 82 promus résulte de l'application du nouveau taux (abaissé !) "Pro/pro" de **20 %** de promus ICPEF sur le total d'IPEF promouvables. Au final, sur un "stock" d'environ 1150 IPEF, 7 % ont donc été finalement promus au grade d'ICPEF en 2017, soit une **"attente moyenne" actuelle de 14 ans** pour atteindre le grade d'ingénieur en chef. L'origine MAAF ou MEEM a été **très discriminante** lors de cette session (voir illustration en dernière page).

Tableau 2 : Nombre d'agents candidats à l'inscription au Tableau d'avancement (TA) 2017 au grade d'IGPEF_cN

Employeur	IGcN_2017 Promouvables (dont néo)	Nb Proposés IGcN_2017 (dont déjà inscrits au TA 2016)	% Proposés IGcN_2017 sur promouvables	Nombre promus =retenus au TA IGcN_2017 (dont néos)	% promus IG_N2017 sur promouvables (hors néo)	Rappel 2016 Nb. promus IGcN_2016
MAAF	359 (62)	77 (3)	21%	36 (2)	12 %	39
MEEM	383 (44)	94 (2)	25%	40 (3)	12 %	43
TOTAL	742 (106)	171 (5)	23%	76 (5)	12 %	82

Le tableau se lit ainsi : **76 agents ont été promus** ingénieur général de classe normale pour l'année 2017 (contre 82 pour 2016) : 36 gérés par le MAAF, 40 gérés par le MEEM. Ce nombre de 76 promus résulte de l'application du nouveau taux "pro/pro" abaissé à **12 %** (contre 14% avant 2016) de promus IGPEF sur le total d'ICPEF promouvables. Au final, sur un "stock" d'environ 1800 ICPEF, moins de 5% ont donc été finalement promus au grade d'IGPEFN en 2016, soit une **"attente moyenne" actuelle de 23 ans** dans le grade d'ICPEF pour atteindre le grade d'ingénieur général classe normale.

L'origine MAAF ou MEEM n'a pas eu d'incidence sur le taux de promotion au grade d'IGPEFN, mais les graphiques ci-après montrent que le stock de **"promouvables de longue date"** est beaucoup plus important au MAAF qu'au MEEM et que de nombreux agents du MAAF ont été, de fait, exclus de possibilité d'avancement (= "neutralisés" en langage administratif...) :



Ensuite, le parcours-type :

Une note de service⁴ rappelle chaque année les modalités selon lesquelles sont gérés les avancements de grade des IPEF au titre de l'année suivante. Le calendrier 2017 est le suivant :

- Date limite de réception des propositions des chefs de service par les responsables d'harmonisation : **30 juin 2017**.
- Date limite de réception des propositions des harmonisateurs par le service de gestion des IPEF : **1er août 2017**
- Date prévisionnelle de la CAP : **5 décembre 2017**

³ http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201624/met_20160024_0000_0004.pdf

⁴ Note de service du 5 avril 2017 (avancement pour 2018) : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-345>

a/ **Vérifiez d'abord que vous êtes promouvables** (= vous respectez les critères d'ancienneté requis) : c'est l'occasion de prendre contact **dès le mois d'avril** avec votre "harmonisateur" ou "IGAPS" (voir liste en 3a/ et 3b/)

b/ **Faites connaître** à votre supérieur hiérarchique ("notateur primaire") vos "**arguments de promouvable**" : votre position par rapport à l'**année pivot**⁵, vos mobilités antérieures, vos responsabilités exercées (antérieures et actuelles), votre niveau d'expertise, votre motivation, etc. Pour vous aider à vous situer, les graphiques ci-dessus et en dernière page vous montre la structure en ancienneté (par rapport à l'année pivot) des promouvables en ICPEF et en IGPEFN :

Rappel : votre supérieur hiérarchique peut, ou non, souhaiter votre avancement, mais c'est bien votre harmonisateur (voir liste en 3a/ et 3b/) qui vous mettra, ou non, sur sa liste des **proposés**. Ensuite, ce sera l'administration qui vous inscrira, ou non, au tableau d'avancement (= **promus**) après avis de la CAP du 5 décembre 2017 (pré-CAP le 28 novembre 2017).

c/ **Rappelez**, lors de ces échanges avec votre hiérarchie, deux **éléments fondamentaux** :

- la **disparité intolérable qui a prévalu** jusqu'à présent entre les agents (voir illustration en dernière page) et **qui doit être réparée** : les deux secrétaires généraux du MEEM et du MAAF **s'y sont engagés pour les avancements 2018**.

- la **baisse brutale** du taux de promus/promouvables (taux "pro/pro") en 2015 a "automatiquement" **allongé de deux ans environ l'atteinte des grades** au cours de la carrière. Il faut actuellement (voir ci-dessus), en moyenne, attendre **14 ans dans le grade d'IPEF** pour passer ICPEF et **23 ans dans le grade d'ICPEF** pour passer IGPEF CN . La **Cfdt** a combattu cette baisse qui compromet gravement la possibilité de connaître une carrière complète, alors même que **l'accord récent (PPCR, sur la modernisation de parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans les fonctions publiques)** prévoit que chaque agent a droit à **au moins une promotion de grade** au cours de sa carrière. Ainsi, tous les agents IPEF devraient pouvoir partir en retraite **a minima "en chef"**: "*Chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades*". Si vous êtes proche de la retraite, vous pourrez ainsi rappeler que la charte de gestion des IPEF⁵ prévoit (à la demande de la **Cfdt**...) un avancement de grade "**coup de chapeau**" sous conditions de parcours professionnel suffisant et d'engagement écrit de **départ à la retraite**.

- de même, la **Cfdt s'opposera** lors de la CAP de décembre 2017 à tout avancement de **grade anticipant de plus de 2 ans** cette attente moyenne⁵.

Vos interlocuteurs :

3

Les "**IGAPS**" ingénieurs/inspecteurs généraux chargés d'appui aux personnes et aux structures du **MAAF** :

Les **35 "IGAPS"** : ingénieurs ou inspecteurs généraux du réseau d'appui aux personnes et aux structures du MAAF (RAPS), répartis dans les **7 missions d'appui interrégionales**:

Secrétaire national : Bernard.bagou@agriculture.gouv.fr Tél. 01 49 55 46 78 Portable : 06 71 95 73 46

Chargée de mission : Nelly.decogne@agriculture.gouv.fr Tél. 01 49 55 81 30

Chargé de mission : Jean-marie.naudin@agriculture.gouv.fr Tél. 01 49 55 40 23

Intranet MAAF : http://intranet.national.agri/IMG/pdf/IGAPS_2017_cle0dd1e9.pdf

Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté (Dijon, Lyon) :
liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Anne Le Hy)
anne.le-hy@agriculture.gouv.fr Tél. : 04 78 63 14 38

Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Corse, PACA (Toulouse, Montpellier) :
liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Alain Maraval)
alain.maraval@agriculture.gouv.fr Tél. : 05 61 10 61 59

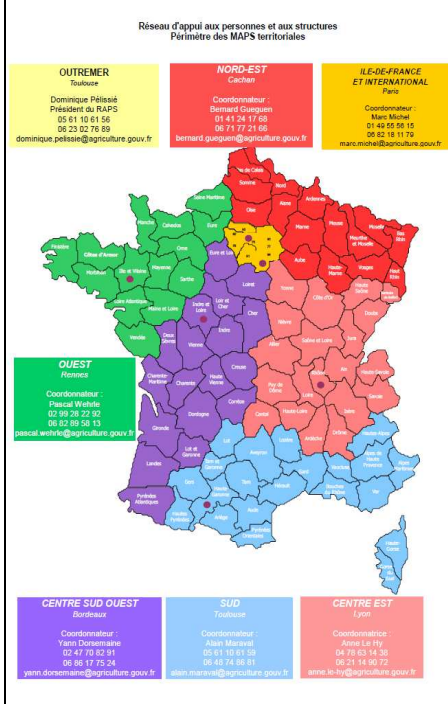
Centre, Poitou Charentes, Aquitaine, Limousin (Bordeaux, Tours) :
liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Yann Dorsemaine)
yann.dorsemaine@agriculture.gouv.fr Tél. : 02 47 70 82 91

Bretagne, Normandie, Pays de la Loire (Rennes) :
liste-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Pascal Wehrle)
pascal.wehrle@agriculture.gouv.fr Tél. : 02 99 28 22 92

DOM, COM et TOM (Toulouse) :
liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Dominique Pelissié)
dominique.pelissie@agriculture.gouv.fr Tél. : 05 61 10 61 56

Administrations centrales et International, Ile-de-France (Paris) :
liste-maps-aci-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Marc Michel)
marc.michel@agriculture.gouv.fr Tél. : 01 49 55 56 15

Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne Ardennes, Alsace, Lorraine (Cachan) :
liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr (coordonateur : Bernard Gueguen)
bernard.gueguen@agriculture.gouv.fr Tél. : 01 41 24 17 68



⁵ La **charte de gestion des IPEF** est disponible sur les sites **Cfdt** :
http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/charte_gestion_ipef_2012.pdf
http://cfdt-agriculture.fr/IMG/pdf/charte_de_gestion_IPEF_2012_cle292299_cle07bdec.pdf

Les "harmonisateurs" (MEEM/MLHD) :

Les 30 "harmonisateurs" de la sphère "Ecologie-Energie-Transports-Equipement-Logement-Mer"

1/ Les 11 responsables fonctionnels au niveau central :

Le VP CGEDD, le SG MEEM/MLHTR, le CGDD, le DGEC, le DGEC, le DGITM, le DGALN, le DGPR, le DGAC, le DPMA, le DG Météo-France, le DG CNRM, le DG IGN.

2/ Les 7 coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale (MIGT) :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-missions-d-inspection-generale-territoriales-r289.html>

http://intra.cgedd.i2/IMG/pdf/Les_MIGT_sur_le_territoire_cle1b1ee6.pdf

MIGT Paris : migt-paris.cgedd@developpement-durable.gouv.fr
(Nicole GONTIER)

MIGT Rennes : migt-rennes.cgedd@developpement-durable.gouv.fr (Noël MATHIEU)

MIGT Bordeaux : migt-bordeaux.cgedd@developpement-durable.gouv.fr (Frédéric DUPIN)

MIGT Marseille : migt-marseille.cgedd@developpement-durable.gouv.fr (Marc CHALLEAT)

MIGT Lyon : migt-lyon.cgedd@developpement-durable.gouv.fr (Phillipe DHENEIN)

MIGT Metz : migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr (Alby SCHMITT)

MIGT Outre-mer : migt-outre-mer.cgedd@developpement-durable.gouv.fr (Bernard BUISSON)

3/ Les 12 IGRH désignés à titre personnel dans les différents secteurs :

http://intra.colleges.cgedd.i2/IMG/pdf/IGRH_Secteur_04fevrier2016_cle1aaf75.pdf

Transports terrestres et maritimes : Emmanuelle BAUDOIN, Michel ROSTAGNAT, Laurent COURCOL; **Transports aérien** : Hervé TORO;

Énergie : Alain DORISON; **International** : Jacques LE GUILLOU ;

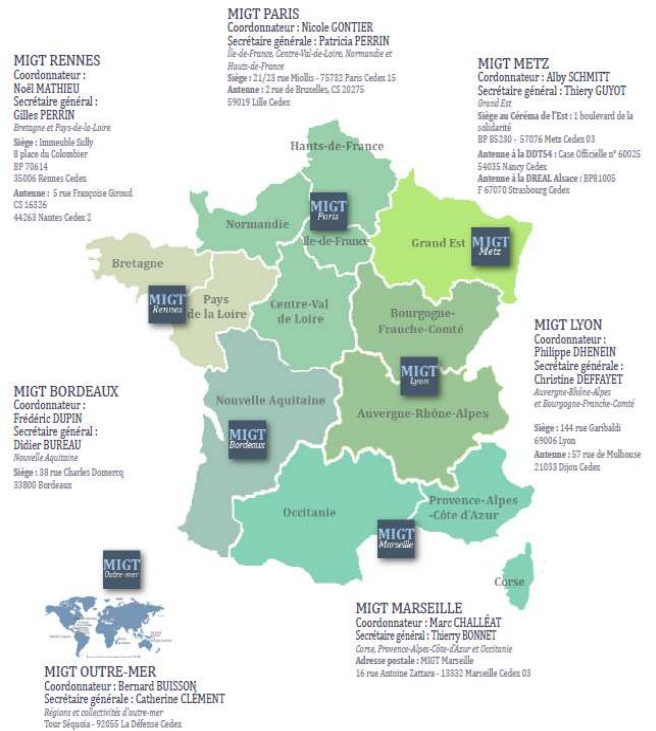
Climat, Risques : Alain DORISON, Thierry GALIBERT; **Aménagement,**

logement, nature : Éliane LE COQ-BERCARU, Alain WEBER;

Enseignement et recherche : Denis PRIOU, Patrick de BUHAN;

Autres secteurs : Lionel RIMOUX, Jacques LE GUILLOU

MIGT Les missions d'inspection générale territoriales



Les "gestionnaires" des IPEF

La chargée de mission des corps d'encadrement pour les IPEF du SG/DRH "MEEM/MLHD" (Vanessa Nuzzo)

vanessa.nuzzo@developpement-durable.gouv.fr tél : 01 40 81 62 33

La nouvelle IGAPS "référente" pour les IPEF du SG/RAPS "MAAF" (Edith Vidal):

edith.vidal@agriculture.gouv.fr Tél. 01 49 55 50 15 Portable : 06 08 82 25 49

Le centre interministériel de gestion des IPEF CEIGIPEF : (Chef de bureau : Rémy Gaube)

remy.gaube@developpement-durable.gouv.fr Tél : 01 49 55 43 93

La délégation aux cadres dirigeants (MEEM) : Jacques SALHI tél : 01-40-81-18-61, Luc GRANIER tél : 01-40-81-86-79.

La délégation à la mobilité et aux carrières (MAAF) : Michel MAGIMEL tél: 01 49 55 81 80, Gilles LE LARD tél: 01 49 55 51 85

Les "sites utiles" pour les IPEF

En cette période électorale pleine d'incertitudes, allez vous ressourcer sur un VRAI/FAUX concernant les fonctionnaires : <http://spagri.fr/actualites/vrai-faux-idees-recues-sur-la-fonction-publique/>

Sites intranet du MAAF, MEEM et MLHB ou sites UFETAM-Cfdt ou SPAGRI Cfdt

<http://intranet.national.agri/Avancement,4473>

Charte de gestion 2012 des IPEF (pas de mise à jour plus récente...) : la promotion "pivot" y est définie en fonction des voies de

recrutement : http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categorie/charte_gestion_ipef_2012.pdf

Circulaire "avancement de grade 2016" du 21 avril 2015 et annexes :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/supima/19d0b5f3-3174-4aff-a1d1-f0d9d8276ff7>

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/doc/circ_05-04-17_promo_ipef_2018_plus_annexes.pdf

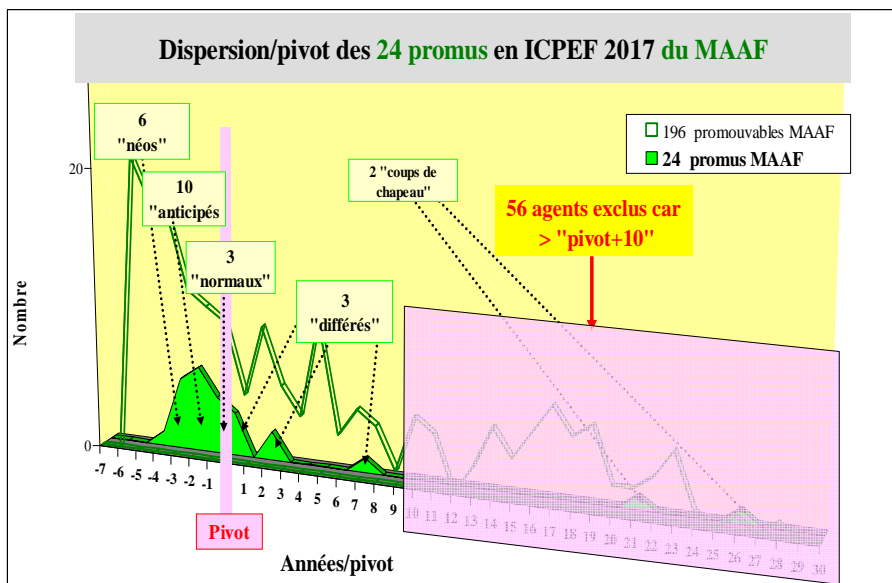
Rappel de la situation inégalitaire qui avait prévalu jusqu'à présent pour l'avancement de grade

(cas de l'avancement au grade d'ingénieur en chef pour 2017)

Pour l'avancement de grade en ingénieur en Chef pour 2017, il y avait **196 agents du MAAF promouvables**, sur lesquels n'ont été promus que **24 agents** (au lieu de **40 agents**, par application du taux pro/pro de 20%), ainsi répartis :

- 6** promus parmi les **23 "néo-promouvables"** (= promouvables à partir de 2017 seulement, pour lesquels il est, en principe, **exclu d'être promu...**), soit un taux pro/pro de **26%** pour cette catégorie !
- 10** promus parmi les **56 "promouvables anticipés"** (= année pivot-x, hors néo), soit un taux pro/pro de **18%** pour cette catégorie.
- 3** promus parmi les **10 "promouvables normaux"** (= en année-pivot), soit un taux pro/pro de **30%** pour cette catégorie.
- 5** promus parmi les **107 "promouvables différés"** (= en année pivot+x), soit un taux pro/pro de seulement **5 %** pour cette catégorie, en raison de la "règle < pivot+10" qui a **exclu 56 agents** de l'assiette de promouvabilité !

Sur cette dernière catégorie des **107 agents "promouvables différés"** (= année pivot+x), l'application du taux pro/pro aurait dû permettre la promotion de $20\% \times 107 = 21$ agents ... **au lieu de 5 !** Donc, on peut déduire que **16 agents MAAF ont été exclus** arbitrairement ("*neutralisés*") de l'avancement au grade d'ingénieur en chef pour l'année 2017.



En conséquence inverse, **58 agents du MEEM** ont été promus sur **318 promouvables** :

- 5** promus parmi les **70 "néo-promouvables"** (= promouvables à partir de 2017 seulement, pour lesquels il est, en principe, **exclu d'être promu...**), soit un taux pro/pro de **7%** pour cette catégorie.
- 33** promus parmi les **169 "promouvables anticipés"** (= année pivot-x, hors néo), soit un taux pro/pro de **20%** pour cette catégorie.
- 7** promus parmi les **16 "promouvables normaux"** (= en année-pivot), soit un taux pro/pro de **43%** pour cette catégorie.
- 13** promus parmi les **63 "promouvables différés"** (= en année pivot+x), soit un taux pro/pro de **21 %** pour cette catégorie.

